

COMMUNE DE SAINT-CLAIR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le dix-neuf du mois de janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 13 janvier 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BERNE Valérie – CANO Chrystelle – CHAPUIS Claude – CHOL Marie-Claire – PRIMET Michelle
TEYSSIER Françoise – VALLA-BEGOT Chrystel
Messieurs CELETTE Robert – GIRARD Roland – GRENIER Joël – LARGERON Joseph – ROUX Jean-François
SABATIER René – SPEISSMANN Jean-Paul

Pouvoir :

Georges SAUVAYRE donne pouvoir à Joël GRENIER

Secrétaire de séance : Joseph LARGERON

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une subvention exceptionnelle à l'amicale des Sapeurs Pompiers de BOULIEU LES ANNONAY. Le conseil municipal approuve.

1°/ DETR 2015

POLE MEDICAL

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un Pole Médical sur la commune. Ce projet est estimé à 938 500 € H.T. Il propose de demander une subvention pour la construction de ce pôle médical, en accord avec la Communauté d'Agglomération d'Annonay, dans le cadre de la DETR 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite dans le cadre de la DETR 2015, une subvention la plus élevée possible pour ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

LOCAL COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le projet du nouveau local communal. Ce projet est estimé à 239 273.23 € HT. Il propose de demander une subvention pour la construction d'un nouveau local, dans le cadre de la DETR 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite dans le cadre de la DETR 2015, une subvention la plus élevée possible pour ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

2°/ CREATION DE DEUX EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la mise en place des Temps d'Activité Périscolaires à la rentrée scolaire 2014, il serait souhaitable de procéder à la création de 2 emplois d'adjoints technique de 2^{ème} classe, d'une durée hebdomadaire de 28 heures et d'une durée hebdomadaire de 31 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition, et décide de créer à compter du 01/01/2015 deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe, échelle 3 de rémunération de 31 heures hebdomadaires et de 28 heures hebdomadaire.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité sera complété en ce sens. Les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

3°/ TARIF REPAS CANTINE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'OGEC de SAVAS en accord avec les deux municipalités propose de fixer le prix du repas à 4,00 € pour les enfants et 5.50 € pour les adultes, à compter du 1^{er} février 2015, afin d'améliorer l'équilibre du budget et de faire face à l'augmentation des achats alimentaires et l'acquisition nécessaire de nouveaux équipements.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de SAINT-CLAIR participe à hauteur de 0.50 € par repas pour les enfants résidants sur la commune de SAINT-CLAIR et que la commune de SAVAS participe à hauteur de 0.50 € par repas pour les enfants résidants sur la commune de SAVAS. En fin d'année scolaire, les municipalités participent au déficit lorsque les comptes sont arrêtés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, fixe le prix du repas de cantine à 3.50 € à partir du 1^{er} février 2015. Le carnet de 10 tickets de cantine sera donc vendu 35 €.

4°/ REVISION LOYER AUBERGE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir le loyer de la SAS BERLYDRIC, pour la location du restaurant.

Il est présenté l'avenant au bail commercial conclu le 25 octobre 2012 pour location d'un local à usage de restaurant. Cet avenant a pour objet de modifier le paragraphe « LOYER ».

L'ajustement des loyers à compter du 1^{er} février 2015 sera fera comme suit :

- du 1^{er} février 2015 au 31 décembre 2015 : 1425.11 € H.T.
- du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 : 1500,00 € H.T.
- du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 : 1600,00 € H.T.
- à compter du 1^{er} janvier 2018 : 1600,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 14 voix pour et 1 abstention, accepte que Monsieur le Maire signe l'avenant au bail commercial et autorise Monsieur le Maire à l'appliquer.

5°/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BOULIEU LES ANNONAY

Monsieur Joël GRENIER explique au conseil municipal que l'amicale des sapeurs pompiers de BOULIEU, a formulé une demande de subvention, pour une participation au coût du permis de conduire d'un sapeur pompier.

Il est ainsi proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette demande de subvention.

6°/ QUESTIONS DIVERSES

Un bilan est fait sur les TAP (Temps d'Activité Périscolaire), mise en place à la rentrée scolaire 2014. Il est positif, 91 élèves sur 95 participent, au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2014-2015.

Le bulletin municipal est prêt à être imprimé, il sera prochainement distribué.

Afin d'assurer occasionnellement le ménage à la salle communale, la commune est à la recherche d'une personne pouvant assurer cette tâche.

Jean-Paul SPEISSMANN présente des projets de construction bois destinées à l'école. Elle seront proposées aux représentants des parents d'élève avant d'engager l'acquisition.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 9 mars à 18 h 30.

La séance est levée à 19 heures 30.